PROCÈS-VERBAL DE LA CENT SOIXANTE-NEUVIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, tenue à Lévis le six février deux mille quinze sur la convocation de la secrétaire générale

Sont présents madame Diane Vincent, présidente du conseil d'administration, monsieur Robert Keating, président-directeur général, monsieur Fernand Archambault, madame Claire Bilodeau, monsieur Bernard Deshaies, madame Jacynthe Gagnon, madame Françoise Godin, monsieur Gilles Lavoie, madame Marie-Christiane Lecours, monsieur Pierre Lemieux, monsieur Christian Overbeek, monsieur Charles-Félix Ross, membres, et Me Renée Saint-Hilaire, secrétaire générale.

Se joint aux administrateurs, à titre d'invité, monsieur David Boissonneault, président des Éleveurs de porcs du Québec.

La séance débute vers 9 h.

-----0000000-----

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

	L'ordre du jour suivant est adopté, sur proposition de []; appuyée par []:
	Décision
01	Adoption de l'ordre du jour
02	Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 décembre 2014
	Discussion
02	Tablagu de bord ou 21 décembre 2014

- 03 Tableau de bord au 31 décembre 2014
 - Données sur la relève agricole
 - Programme d'appui à la diversification et au développement régional

Décision

- 04 Réserve de La Financière agricole du Québec pour le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec.
- 05 Politique générale de placement et de financement, modifications aux portefeuilles de référence du Fonds d'assurance récolte et du Compte dédié attribuable aux garanties de prêts
- O6 Politique sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants
- 07 Plan d'exploitation 2014-2015 de La Financière agricole du Québec, modifications
- 08 Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec, projet
- 09 Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière

- 10 Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Veaux de lait Délai d'application de la modification apportée à l'évaluation du prix du marché pour l'année 2015
- 11 Programme d'assurance récolte Modifications pour 2015
 - Protection pour les fraises en plasticulture
 - Modifications de concordance
- 12 Orientation en financement secteur du veau de lait

Discussion

- 13 Rapport final du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec
- 14 Sujets découlant du procès-verbal précédent :
 - Mission de vérification portant sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance du Vérificateur général du Québec, suivi
- 15 Rapport de la direction :
 - Plan stratégique 2015-2018, état d'avancement des travaux d'élaboration et consultations

Rapport des comités

- 16 Rapport du comité des services à la clientèle :
 - Positionnement du réseau régional
- 17 Rapport du comité de vérification :
 - Plan d'audit des états financiers au 31 mars 2015 du Vérificateur général du Québec
- 18 Rapport du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

Dépôt de documents pour information

- 19 Programme d'assurance récolte (ASREC) Cultures maraîchères 2015 Proposition de modification de la méthode de calcul de la perte normale
- 20 Rapport mensuel de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 décembre 2014
- 21 État de situation des cas de Diarrhée épidémique porcine (DEP) et au Delta coronavirus porcin (DCVP) déclarés au Québec
- 22 Rapport mensuel de la Vice-présidence au financement au 31 décembre 2014
- 23 Calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques
- 24 Revue de presse

25 Varia:

- Remerciements à madame Reine Cayer
- Calendrier des séances du conseil d'administration, proposition
- 26 Date de la prochaine séance
- 27 Huis clos
- 28 Levée de la séance

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2014

<u>Résolution</u> <u>N° 1207</u>	Le projet de procès-verbal de la cent soixante-huitième séance du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec tenue le 15 décembre 2014 a été transmis à chacun de ses membres avec l'avis de convocation et IL EST RÉSOLU, sur proposition de, appuyée par, QUE le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2014 soit adopté.
	Le comité de vérification a tenu une séance le 5 février 2015.
	Madame Marie-Christiane Lecours, présidente du comité, fait rapport au conseil d'administration.
	TABLEAU DE BORD AU 31 DÉCEMBRE 2014
	Le tableau de bord au 31 décembre 2014, auquel est intégré le suivi budgétaire 2014-2015, a été présenté au comité de vérification. Il est déposé et commenté par madame Lecours.
	- Données sur la relève agricole
	Le vice-président au financement a présenté au comité de vérification, dans l'intervalle, des données sur les mesures d'aide à la relève agricole prévues aux programmes de la société, lesquelles sont déposées.

- Programme d'appui à la diversification et au développement régional

Adopté en septembre 2013 et bonifié à deux reprises, le Programme d'appui à la diversification et au développement régional permet d'appuyer financièrement les entreprises agricoles et les producteurs-transformateurs favorisant ainsi le développement régional et l'occupation du territoire.

Un bilan de l'application du Programme d'appui à la diversification et au développement régional au 31 décembre 2014 pour chacun des trois volets est déposé.

La société a autorisé 90 projets depuis septembre 2013 pour un montant de 21 M\$. De ce montant, plus de 7,4 M\$ sont admissibles à un congé d'intérêt, soit une moyenne de 82 000 \$ par demande autorisée.

Les efforts de promotion du programme se poursuivent.

À sa séance du 18 septembre 2014, le conseil d'administration avait pris acte de l'analyse actuarielle de la firme Les Services actuariels SAI visant à évaluer le niveau de la réserve que la société devrait détenir à l'égard du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec pour la période de 2014-2015 à 2019-2020 et avait reçu positivement la recommandation de la direction de privilégier une couverture de 93 % des scénarios adverses sur une période de trois ans.

].

Le conseil d'administration estime opportun d'y donner suite et de souscrire à la constitution d'une réserve à l'égard du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec.

RÉSERVE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR LE PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ET LES PROGRAMMES AGRI-STABILITÉ, AGRI-INVESTISSEMENT ET AGRI-QUÉBEC

ATTENDU QU'[
		1:
		. ,
ATTENDU QUE		
];	
ATTENDU QU'[
];		

	ATTENDU QU'[
];	
	ATTENDU QUE[
];	
	ATTENDU QU'[];
ésolution ° 1208	IL EST RÉSOLU, sur proposition de], appuyée
1200	par []:	

Re N

1º QUE le conseil d'administration souscrive à la constitution d'une réserve à l'égard du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec couvrant 93 % des scénarios adverses sur une période de trois ans, calculée sur la projection de base, et correspondant à un montant de 317 M\$, sous réserve des autorisations gouvernementales requises et du cadre financier de La Financière agricole pour son financement;

2º QUE les modalités afférentes à la constitution et l'utilisation de cette réserve soient soumises à l'approbation du conseil d'administration.

Madame Lecours poursuit son rapport sur la séance du comité de vérification.

La Financière agricole gère deux portefeuilles à la Caisse de dépôt et placement du Québec : celui du Fonds d'assurance récolte et celui du Compte dédié attribuable aux garanties de prêts. Les investissements de ces entités sont répartis dans différentes catégories d'actifs conformément à la Politique générale de placement et de financement de la société.

Une révision des paramètres actuels des portefeuilles de référence a été effectuée à l'automne 2014 afin de s'assurer que ces derniers sont toujours adaptés à l'évolution des besoins et des expectatives de rendement tout en maintenant un niveau de risque acceptable.

Le gestionnaire de compte à la Caisse de dépôt et placement du Québec, monsieur Wayne Scullion, a présenté au comité de vérification les résultats de l'analyse de la répartition d'actifs pour le Fonds d'assurance récolte et le Compte dédié réalisée par la Caisse de dépôt et placement du Québec et des paramètres utilisés pour établir les propositions d'ajustements à la composition du portefeuille de référence de chacun de ces fonds.

La bonne santé financière du Fonds d'assurance récolte amène la Caisse à proposer des ajustements à la répartition d'actifs modifiant légèrement le profil rendement/risque tout en demeurant peu risqué. 🛭

].	

Il est rappelé que la société a la possibilité de procéder à des ajustements aux portefeuilles de référence en tout temps si requis.

[
	1.		

POLITIQUE GÉNÉRALE DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT, MODIFICATIONS AUX PORTEFEUILLES DE RÉFÉRENCE DU_FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE ET DU COMPTE DÉDIÉ ATTRIBUABLE AUX GARANTIES DE PRÊTS

ATTENDU QUE [
];	
ATTENDU QUE [
];	
[], IL EST RÉSOLU, sur proposition de [], appuyée par [Résolution N° 1209

- 1° QUE le conseil d'administration approuve les orientations de placement et la proposition de portefeuille de référence du Fonds d'assurance récolte déposées à la présente séance, de même que les modalités y afférentes;
- 2° QUE le conseil d'administration approuve les orientations de placement et la proposition de portefeuille de référence du Compte dédié attribuable aux garanties de prêts déposées à la présente séance, de même que les modalités y afférentes;
- 3° QUE les modifications à la Politique générale de placement et de financement de La Financière agricole qui en découlent soient approuvées.

Madame Sheïlla Van Norman, directrice du bureau du président-directeur général et des communications, se joint aux administrateurs pour les deux

prochains sujets.

La Loi sur le développement durable identifie et définit les principes que les ministères et organismes doivent prendre en compte dans leurs interventions.

Afin de répondre à ses obligations et de se doter des outils nécessaires à la prise en compte des principes de développement durable, la société a élaboré une politique interne sur la prise en compte de ces principes dans les dossiers organisationnels structurants, soit les dossiers à caractère stratégique nécessitant l'approbation de la haute direction.

Ce projet de politique a été soumis au comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines et informationnelles.

Une synthèse de l'exercice de prise en compte des principes de développement durable sera systématiquement jointe aux dossiers organisationnels structurants déposés au conseil d'administration.

[
].	
-	

POLITIQUE SUR LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES DOSSIERS **ORGANISATIONNELS STRUCTURANTS**

	ATTENDU	QUE	[
];		_	
tésolution ° 1210	proposition de [], appuyée par], IL EST RÉSOLU, sur [

<u>R</u> N

QUE la Politique sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants déposée à la présente séance soit approuvée.

Le Plan d'exploitation de La Financière agricole a été adopté par le conseil d'administration le 21 mars 2014. Des modifications lui ont été apportées le 6 août 2014 pour tenir compte du contexte budgétaire 2014-2015.

PLAN D'EXPLOITATION 2014-2015 DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, MODIFICATIONS

ATTENDU	QUE	[
			1	

ATTENDU QUE [
];
ATTENDU QUE [
1
1,
ATTENDU QU'[];
,
IL EST RÉSOLU, sur proposition de [], appuyée par
1° QUE les modifications au Plan d'exploitation 2014-2015 de La Financière
agricole du Québec annexées à la présente résolution soient approuvées;
2° QUE le Plan d'exploitation 2014-2015, tel que modifié, soit transmis à
monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour être soumis à l'approbation du gouvernement.
r Allmentation, pour etre sourns à rapprobation du gouvernement.
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC, PROJET
Un projet de Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la société est déposé.
·
Dans le cadre de ses travaux, la société s'est adjoint les services d'un expert en la matière, M ^e Louis Sormany, ex-secrétaire adjoint à l'éthique et à la législation
au ministère du Conseil exécutif.
Le comité a passé en revue, article par article, le projet de code et identifié les
modifications à y apporter.
].
Monsieur Jean-François Brouard, vice-président aux assurances et à la
protection du revenu, se joint aux membres pour les trois prochains sujets.

Résolution N° 1211

Pour y donner suite,		
1.		

Monsieur Archambault fait l'historique de ce dossier complexe qui interpelle de nombreux intervenants, dont le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, alors que le MAPAQ joue un rôle de coordination.

Ainsi, l'aide financière accordée à une entreprise admissible, pour une période de trois ans à compter de l'année 2015, représente un montant forfaitaire annuel de 425 \$ par hectare pour les superficies admissibles. À ce montant s'ajoute, en 2015, une somme de 200 \$ par hectare pour les superficies admissibles semées en foin.

Un montant annuel supplémentaire de 100 \$ par hectare sera versé par la société lorsque les superficies admissibles faisant l'objet d'une aide financière ne sont pas récoltées ou lorsqu'elles sont récoltées exclusivement entre le 12 juillet et le 15 septembre de l'année de végétation alors que l'entreprise s'est engagée par écrit à ne pas fertiliser ni appliquer de pesticides sur les terres faisant l'objet de ce montant supplémentaire.



Les administrateurs transmettent leurs remerciements à monsieur Brouard pour la célérité dont lui-même et son équipe ont fait preuve dans ce dossier.

PROGRAMME DE MESURES INCITATIVES À LA PRODUCTION DE CULTURES PÉRENNES À LA BAIE DE LAVALLIÈRE

ATTENDU QUE	_[
ATTENDU QUE	_
ATTENDU QUE	; _[
1;	
ATTENDU QU'[
];	

IL EST RÉSOLU, sur proposition de [], appuyée par] :	Résolution N° 1212
1° QU'un Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière substantiellement conforme au programme déposé à la présente séance, tel que modifié, soit adopté;	
2° QUE soit fixée au 6 février 2015 la date de l'entrée en vigueur de ce programme.	
Le conseil d'administration, à sa séance du 15 décembre 2014, a approuvé de nouvelles orientations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour le produit Veau de lait.	
À la suite de cette décision, [
PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LE PRODUIT VEAUX DE LAIT – DÉLAI D'APPLICATION DE LA MODIFICATION APPORTÉE À L'ÉVALUATION DU PRIX DU MARCHÉ POUR L'ANNÉE 2015	
IL EST RÉSOLU, sur proposition de [], appuyée par [] :	Résolution N° 1213
1° QUE la modification à l'article 88 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles déposée à la présente séance soit approuvée;	
2° QUE cette modification soit applicable du 1 ^{er} au 31 janvier 2015.	
PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE - MODIFICATIONS POUR 2015	

Le Plan d'exploitation 2014-2015 comporte, notamment, une action sur la mise à jour des protections en assurance récolte.

	Un projet pilote visant à évaluer la faisabilité d'établir une protection d'assurance récolte prenant en compte différentes techniques de production des fraises a été réalisé à l'été 2014. Les paramètres de la nouvelle protection et les ajustements proposés à la protection actuelle sont soumis à l'approbation du conseil d'administration.
	- Programme d'assurance récolte - Protection pour les fraises en plasticulture
<u>Résolution</u> N° 1214	IL EST RÉSOLU, sur proposition de [], appuyée par []:
	1° QUE les modifications au Programme d'assurance récolte déposées à la présente séance soient adoptées;
	2° QUE soit fixée au 6 février 2015 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.
	Le conseil d'administration prend également connaissance d'une série d'ajustements et de modifications de concordance proposés au Programme d'assurance récolte. Des précisions relatives aux options de garanties offertes pour la protection Pommes Plan A sont également déposées.
	- Programme d'assurance récolte - Modifications de concordance
	- Programme d'assurance recoite - Modifications de concordance
<u>Résolution</u> № 1215	IL EST RÉSOLU, sur proposition de [], appuyée par []:
	1° QUE les modifications au Programme d'assurance récolte déposées à la présente séance soient adoptées;
	2° QUE soit fixée au 6 février 2015 la date de l'entrée en vigueur de ces modifications.
	Monsieur Ernest Desrosiers, vice-président au financement, se joint au conseil d'administration pour le prochain sujet.

ORIENTATION EN FINANCEMENT - SECTEUR DU VEAU DE LAIT



Le Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec a été mis en place à l'automne 2013 par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et l'Alimentation pour lui faire des recommandations sur l'adaptation des outils de gestion des risques agricoles et la simplification des programmes.

Le rapport final du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, rendu public par le ministre, est déposé.

Monsieur Brouard présente une synthèse des résultats des travaux du comité et des principales recommandations à l'égard des pistes de solutions retenues. Ces recommandations sont, pour la majorité, liées aux programmes administrés par la société. Les mesures soumises sont regroupées sous trois thèmes : actualisation des programmes, développement des entreprises agricoles et simplification des programmes et des processus. Le rapport comporte majoritairement des recommandations.



Le conseil d'administration prendra connaissance de manière plus approfondie du contenu du rapport et se penchera sur l'analyse qui sera réalisée par la direction.

s'excuse de devoir quitter la séance après la présentation du rapport.
RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ DU REVENU EN AGRICULTURE AU QUÉBEC
IL EST RÉSOLU, sur proposition de [], appuyée par []:
1° QUE le conseil d'administration accueille favorablement le rapport unanime du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec déposé à la présente séance;
2° QU'à la lumière d'une analyse détaillée du rapport, La Financière agricole se penche sur les priorités à court terme, la faisabilité et les impacts de ces mesures ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre en tenant compte des éléments identifiés par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et du cadre financier de la société.
[s'excuse de devoir quitter la séance.
SUJETS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT
- Mission de vérification portant sur les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance du Vérificateur général du Québec, suivi
].

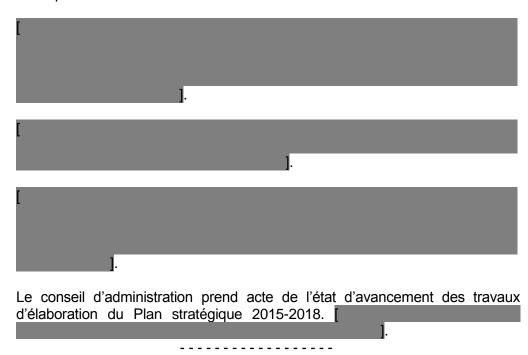
Résolution N° 1216

].
Les autres sujets nécessitant un suivi sont de nouveau inscrits à l'ordre du jour

RAPPORT DE LA DIRECTION

- Plan stratégique 2015-2018, état d'avancement des travaux d'élaboration et consultations

Un état d'avancement des travaux d'élaboration du Plan stratégique 2015-2018 est déposé.



Le comité des services à la clientèle s'est réuni le 15 décembre 2014. Monsieur Pierre Lemieux, président du comité, fait rapport au conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ DES SERVICES À LA CLIENTÈLE

- Positionnement du réseau régional

La société compte 21 centres de services répartis dans chaque région administrative comportant des activités agricoles significatives. Le réseau est complété par des comptoirs de services.

La grande majorité des centres de services regroupe une équipe multidisciplinaire qui intervient en financement agricole et forestier, en soutien à la relève, en assurance récolte et en protection du revenu.



RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

	d'audit des états financiers au 31 mars 2015 du Vérificateur généra ıébec
], madame Vincent fait rapport sur la ntation du Plan d'audit des états financiers au 31 mars 2015 du ateur général faite au comité de vérification. Ce plan d'audit est déposé.
[

Les représentants du Vérificateur général ont également demandé d'être informés de l'évolution du dossier visant à constituer une réserve compte tenu des impacts possibles sur la présentation des états financiers.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES ET INFORMATIONNELLES



PROGRAMME D'ASSURANCE RÉCOLTE (ASREC) – CULTURES MARAÎCHÈRES 2015 – PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA MÉTHODE DE CALCUL DE LA PERTE NORMALE

Le conseil d'administration prend acte de la modification apportée à la méthode de calcul de la perte normale pour la protection des cultures maraîchères et d'appliquer à 75 % le taux de perte normale à compter de l'année d'assurance 2015. Cet ajustement respecte les règles fédérales en vigueur en assurance production. Elle se traduira par une augmentation des primes tant pour les producteurs que pour les gouvernements.

RAPPORT MENSUEL DE LA VICE-PRÉSIDENCE AUX ASSURANCES ET À LA PROTECTION DU REVENU AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le rapport de la Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu au 31 décembre 2014 est déposé.

ÉTAT DE SITUATION DES CAS DE DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE (DEP) ET AU DELTA CORONAVIRUS PORCIN (DCVP) DÉCLARÉS AU QUÉBEC

Un état de situation concernant les premiers cas de Diarrhée épidémique porcine et au Delta coronavirus porcin (DCVP) déclarés au Québec est déposé pour information.

RAPPORT MENSUEL DE LA VICE-PRÉSIDENCE AU FINANCEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le rapport de la Vice-présidence au financement au 31 décembre 2014 est déposé.

CALENDRIER DE DIFFUSION DES PUBLICATIONS ET DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le calendrier de diffusion des publications et des principales activités publiques, tel qu'actualisé, est déposé.

REVUE DE PRESSE

La revue de presse couvrant la période du 12 décembre 2014 au 5 février 2015 est déposée.

.

Les administrateurs sont informés de la démission de madame Reine Cayer. Madame Vincent transmet les salutations adressées aux administrateurs par madame Cayer et ses remerciements pour leur collaboration.

VARIA

- Remerciements à madame Reine Cayer

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

Résolution N° 1217

1° QUE les membres du conseil d'administration adressent leurs sincères remerciements à madame Reine Cayer pour la contribution qu'elle a apportée à La Financière agricole du Québec en siégeant à son conseil d'administration et à son comité des services à la clientèle pendant près de trois ans, de même que pour le travail accompli et la constante collaboration manifestée au cours de son mandat;

2º QUE les membres du conseil d'administration souhaitent à madame Cayer le meilleur des succès dans la poursuite de ses activités et projets, en espérant qu'ils lui procurent beaucoup de satisfaction tout en lui permettant de vivre de nouvelles expériences stimulantes et enrichissantes.

- Calendrier des séances du conseil d'administration, proposition

Le calendrier des séances du conseil d'administration couvrant la période de septembre 2015 à juin 2016 est déposé.

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière est prévue le v	vendredi 20 mars 2015.
---	------------------------

••••••				
séance.	se retirent de la			
HUIS CLOS				
Une période de huis clos permettant aux s précède la levée de la séance.	administrateurs d'échanger privément			
LEVÉE DE LA SÉANCE				
La séance est levée vers 15 h.				
	(Original signé par Diane Vincent)			
	Présidente du conseil			
	(Original signé par Robert Keating)			
	Président-directeur général			
	(Original signé par Gilles Lavoie)			
(Original signé par Renée Saint-Hilaire)				

.....

secrétaire générale